

CCAT : un outil de simulation de l'impact des directives environnement et bien-être animal

Le 30 mars 2010 s'est tenu à la DG Recherche à Bruxelles une réunion de travail des usagers finaux de l'outil CCAT (Cross Compliance Assessment Tool).

L'outil CCAT parvient à simuler de façon satisfaisante l'impact de l'application des directives environnement et bien-être animal sur les coûts de production ainsi que l'évolution de l'offre agroalimentaire sur les marchés. Notamment, les résultats de l'impact sur la production agricole sont visualisés par des cartes à l'échelle régionale (NUTS2) générées automatiquement par le modèle. En revanche, les composantes bien-être animal et surtout le module d'impact environnemental, paysager et sur la biodiversité nécessitent d'être renforcés.

L'intérêt principal de CCAT est que le modèle et toutes ses bases de données seront disponibles aux usagers finaux tels que le MAAP, afin de simuler l'impact de modifications futures du paquet conditionnalité ou pour mettre à jour la base de données actuelles afin de mieux calibrer le modèle aux conditions nationales pour servir d'outil d'évaluation.

Pour plus d'information et pour contacter les coordinateurs du projet pour une assistance à utiliser l'outil : <http://www.ccat.wur.nl/UK/>

L'outil CCAT a été mis en place par un consortium de chercheurs européens, sur financement du 6eme programme-cadre européen pour la recherche et sa priorité 8.1 d'appui scientifique aux politiques publiques.

CCAT se voulait être un outil d'évaluation de l'impact de la conditionnalité des aides. Toutefois, les représentants de la DG Agriculture et de la DG Environnement présents lors de la réunion ont fait remarquer que l'outil ne permettait pas d'évaluer la conditionnalité : à savoir, « la conditionnalité des aides a-t-elle généralisé l'application des directives environnement et bien-être animal dans les exploitations qui reçoivent des aides directes du premier pilier ? » Finalement, CCAT a tenté de répondre à un objectif plus limité d'évaluation de l'impact de la mise en application par les exploitations des directives environnement et bien-être animal sur leurs coûts de production, l'offre de produit par région (niveau NUTS2), le bien-être animal, l'environnement, le paysage et la biodiversité.

L'outil se compose d'un modèle économique (basé sur le modèle déjà robuste CAPRI) et d'un modèle environnemental intégrés. Les données à entrer pour lancer la modélisation sont, entre autres, les estimations du nombre d'exploitations au niveau NUTS2 qui appliquent les différentes mesures des directives environnement et bien-être animal, et les coûts individuels de mise en application de ces différentes mesures. Le modèle tourne également sur des scores attribués à chaque mesures environnementales quant à leur impact sur l'environnement, le paysage et la biodiversité.

Les exposés des chercheurs et les commentaires apportés par les usagers finaux (DG Agriculture, DG Environnement, Ministère de l'agriculture néerlandais et MAAP étaient présents) ont permis de conclure que les composantes du modèle coûts de production pour les exploitations et offre sur les marchés étaient relativement robustes et fines pour pouvoir servir tout de suite d'outil d'évaluation ex ante d'une éventuelle modification du paquet conditionnalité.

La composante bien-être animal du modèle quant à elle s'appuie sur les mesures mises en place en Autriche qui effectue déjà un contrôle systématique de ses exploitations en suivant une grille d'indicateurs de structure de l'exploitation (présence de toit sur les aires de repos, nombre d'animaux

à la surface dans les bâtiments d'élevage, etc.). D'autres études scientifiques ont pu montrer que ces indicateurs de structure de l'exploitation sont de bons indicateurs du bien-être animal. Le modèle CCAT tourne sur l'ensemble de l'Union Européenne en extrapolant les données autrichiennes, ce qui reste très critiquable. Cependant, les conclusions restent vraisemblables. Il faudrait pour l'améliorer pouvoir intégrer des données françaises – par exemple en utilisant les résultats de l'enquête sur les bâtiments d'élevage de 2008 – dans les bases de données du modèle afin de mesurer l'impact de l'application des directives bien-être animal sur ce bien-être.

La composante environnementale du modèle est la moins robuste. Elle se base sur des scores attribués à chaque mesure des directives environnementales et cherchant à évaluer leur impact sur l'environnement, le paysage et la biodiversité. Des indicateurs directement liés à l'environnement, au paysage et à la biodiversité seraient plus utiles pour mesurer l'adéquation de la politique avec son objectif affiché quoiqu'ils soient plus difficilement accessibles.

Les chercheurs du consortium seraient ravis de fournir un appui technique aux agents du MAAP qui souhaiteraient découvrir CCAT et ses possibilités comme outil d'évaluation d'impact ex ante des directives environnement et bien-être animal. Une appropriation par le MAAP de cet outil permettrait d'effectuer des simulations en interne sur les mesures de la conditionnalité en simulant des taux de mise en application différents entre régions de France et d'autres pays européens.

Pour plus d'information et pour contacter les coordinateurs du projet pour une assistance à utiliser l'outil : <http://www.ccat.wur.nl/UK/>

Jo Cadilhon
Centre d'études et de prospective